territoire d'énergie
GARD - SMEG

RAPPORT D'ACTIVITE

1994

2024

EDITO DU PRESIDENT

L'année 2024 restera une année de passage pour Territoire d'Energie Gard-SMEG, à la fois dans notre histoire et dans celle de la transition énergétique gardoise. Elle a vu s'éteindre Roland CANAYER, mon ami, dont l'engagement au service de l'énergie publique gardoise marquera durablement notre syndicat.

Mes collègues élus m'ont confié la Présidence de TE Gard-SMEG. C'est avec humilité et détermination que j'ai repris cette fonction, conscient de la confiance qui m'est accordée et du chemin tracé par ceux qui m'ont précédé. Leur succéder, ce n'est pas s'inscrire dans une rupture, mais dans une continuité active : celle d'un service public exigeant, proche des communes, et tourné vers l'avenir.

Les élus et agents qui m'entourent ont, tout comme moi, la volonté d'accompagner sans relâche les communes du Gard dans leurs choix énergétiques, leurs projets, leurs contraintes aussi. Territoire d'Énergie Gard-SMEG demeure un syndicat de proximité, réactif, pragmatique, et pleinement mobilisé au service des collectivités. Dans un contexte énergétique en mutation rapide, nous avons porté avec les communes gardoises des projets concrets, sobres, ambitieux. Rénovation de l'éclairage public, modernisation des réseaux, accompagnement à la production photovoltaïque, montée en puissance de la mobilité électrique : autant d'actions qui traduisent notre rôle de syndicat, profondément inscrit dans les réalités du terrain, au service de toutes les communes, sans distinction.

Nous avons également posé les bases de nouvelles étapes avec la constitution de la Société d'Économie Mixte Gard Energies qui devrait voir le jour en 2025, et le développement du marché de Travaux Et Maintenance Eclairage Public. Ces leviers incarnent notre ambition : renforcer l'autonomie énergétique gardoise dans un esprit de solidarité territoriale.

Aimé Cavaillé

> « L'ensemble des élus et des agents de Territoire d'Energie Gard-SMEG dédie ce rapport d'activité à la mémoire de feu Roland CANAYER, qui en fut le Président de 2008 à 2024 »

Aimé CAVAILLÉ
Président de Territoire d'Energie Gard-SMEG
Vice-Président d'Alès Agglomération
Conseiller Municipal d'Alès

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

p 4 à 7 PARTITION DE TERRITOIRE D'ENERGIE GARD
- Les éléments clés
- Les élus
- Les ressources humaines
- Le trombinoscope

p 8 à 9 LES FINANCES
- Section de fonctionnement
- Section d'investissement

p 10 à 13 LA VIE DE TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG : LES TEMPS FORTS
- Les journées de l'éclairage public
- Séminaire des élus et agents
- Salon des Maires
- Les 30 ans de Territoire d'Energie Gard-SMEG
- Coconstruire les échanges entre les mairies et TE Gard-SMEG
- Séminaire des partenaires
- RICE Ciel étoilé
- En bref...

p 14 à 16 LES TRAVAUX ELECTRIQUES
- Les chiffres
- Les travaux

p 17 LE PATRIMOINE RESEAU

p 18 à 19 L'ECLAIRAGE PUBLIC
- L'Eclairage Public Hors Maîtrise d'Ouvrage (EPHMOA)
- Le Fonds Vert
- Diagnostic éclairage public

p 20 à 24 LA TRANSITION ENERGETIQUE
- Efficacité énergétique des bâtiments : ACTEE
- Les énergies renouvelables
- Electro-mobilité : les bornes de recharge
- La Délégation de Service Public (DSP) des bornes de recharge des véhcules électriques
- Les Certificats d'Economie d'Energie et le Groupement d'Achat d'Energie

p 25 LES MARCHES PUBLICS

p 26 à 27 ROLAND CANAYER - Président de TE Gard-SMEG de 2008 à 2024

01 PARTITION DE TERRITOIRE D'ENERGIE GARD

Les Éléments Clés

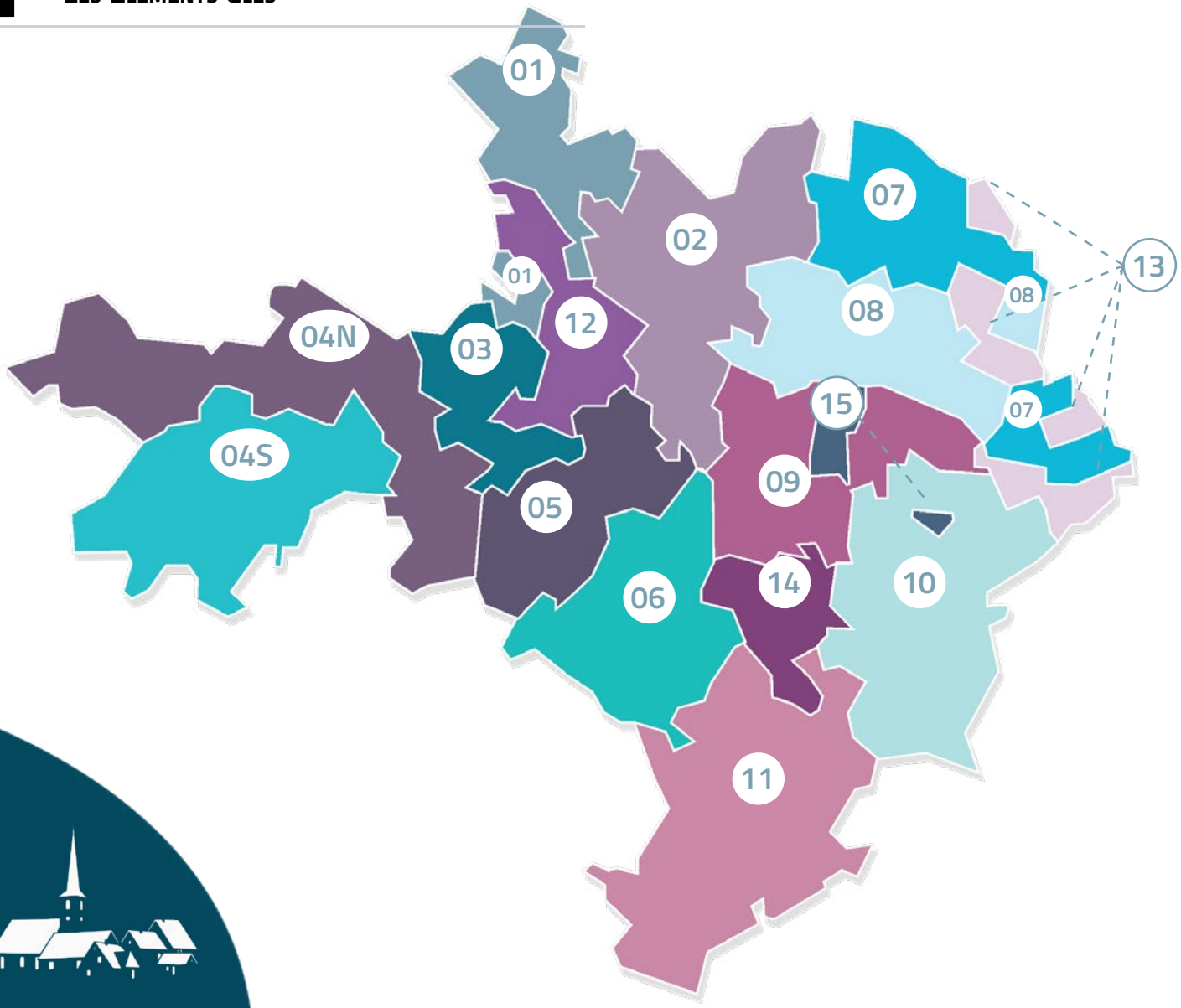

351 communes
dont 270 communes rurales (moins de 2 000 habitants) et 81 communes urbaines

HISTORIQUE TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG

3 MAI 1994
SMDE 30
Création du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard (SMDE 30).
318 communes
Francis CAVALIER-BENEZET, Président Fondateur du Syndicat.

MARS 2003
MAITRISE D'OUVRAGE
90 communes ont transféré leur maîtrise d'ouvrage au SMDE 30

MAI 2008
CHANGEMENT DE PRESIDENCE
Election d'un nouveau Président à la tête du Syndicat M. Roland CANAYER est élu à l'unanimité

JANVIER 2013
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
140 communes issues des syndicats intercommunaux transfèrent leur maîtrise d'ouvrage.
Ce sont au total 270 communes qui sont adhérentes au Syndicat.

AVRIL 2014
DISSOLUTION DES INTERCOMMUNALITES
Les 3 intercommunalités SMDE 30, le Syndicat du Vistre, et celui de la région d'Uzès sont dissoutes.
Le 1er Avril 2014, le SMEG voit le jour.
349 communes sont adhérentes

JANVIER 2017
DEPARTEMENTALISATION
Le SMEG est totalement départementalisé, avec l'entrée d'Uzès et Nîmes.
353 communes
796 200 habitants

JANVIER 2019
COMMUNES NOUVELLES
Fusion des Communes de Breau et Salagosse et de Mars devant BREAU-MARS ainsi que de Vallerauges et Notre Dame de l'Rouvière devenant VAL D'AIGOUAL
351 communes dansl le GARD,
351 communes adhérentes au SMEG

2021
TERRITOIRE D'ENERGIE
SMEG devient territoire d'énergie. Agir sous une identité nationale pour marquer une implantation départementale.

NOVEMBRE 2024
CHANGEMENT DE PRESIDENCE
Election d'un nouveau Président à la tête du Syndicat M. Aimé CAVAILLÉ est élu à l'unanimité

1 Président et 15 Vice-Présidents

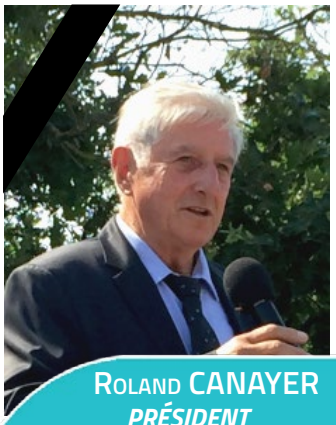

Roland CANAYER
PRÉSIDENT
SECTEUR 04S
CEVENNES-NAVACELLES

Patrick DELEUZE
SECTEUR 01
CEVENNES

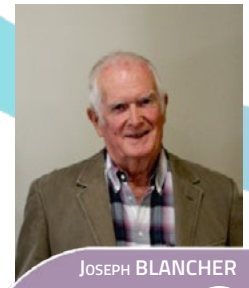

Joseph BLANCHER
SECTEUR 02
CEZE

Jack VERRIEZ
SECTEUR 03
GARDON

François ABBOU
SECTEUR 04N
CEVENNES-AIGOUAL

Lionel JEAN
SECTEUR 05
GARDON VIDOURLE

Patrick DE GONZAGA
SECTEUR 06
LEINS VAUNAGE

ELIAN PETITJEAN
SECTEUR 07
RHONE NORD

Pascal PEYRIERE
SECTEUR 08
MONT BOUQUET

Jean-Paul BOYER
SECTEUR 09
UZEGE GARRIGUES

Christophe ZARAGOZA
SECTEUR 10
COSTIERES

Annick CHOPARD
SECTEUR 11
CAMARGUE

Aimé CAVAILLE
SECTEUR 12
URBAIN ALESIEN

Maxime COUSTON
SECTEUR 13
URBAIN BAGNOLAIS

Frédéric ESCOJIDO
SECTEUR 14
URBAIN NIMOIS

Jean-Luc CHAPON
SECTEUR 15
URBAIN UZEGE

01 PRESENTATION DE TERRITOIRE D'ENERGIE GARD

Ressources Humaines

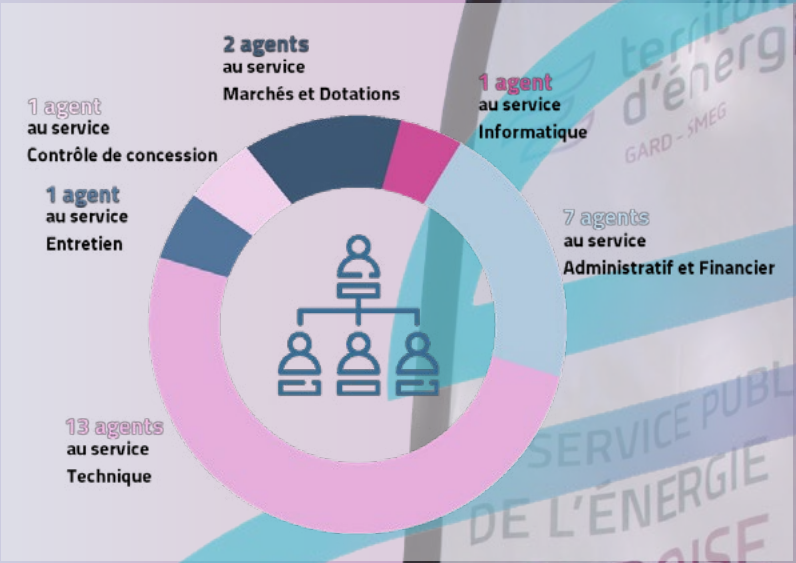

18 Titulaires

7 Contractuels

	FEMMES	HOMMES
CATEGORIE A	2	8
CATEGORIE B	2	3
CATEGORIE C	8	2
TOTAL	12	13

ANCIENNETÉ

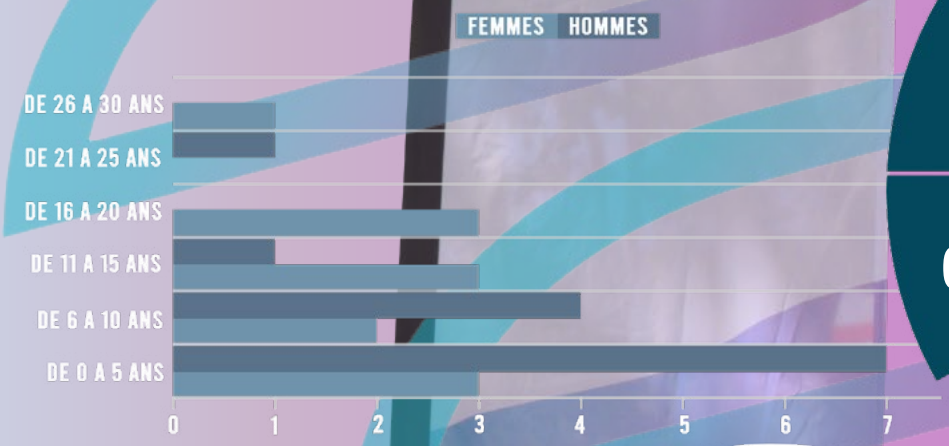

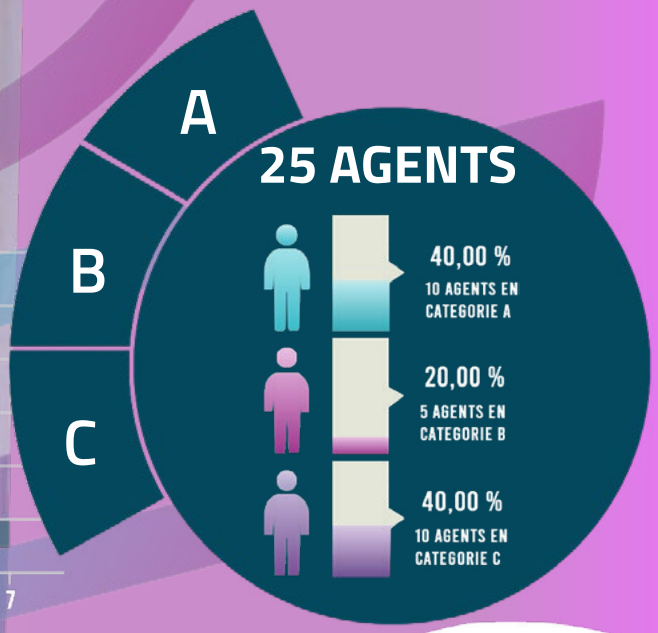

Soirée des 30 ans de Territoire d'Energie Gard-SMEG au Mas Merlet

25 AGENTS

* Eloïse DUTHEL, Chargée de mission Chaleur Renouvelable est arrivée en 2024
** Geoffrey MIRGON a quitté le syndicat pour convenance personnelle

DIRECTION

Samuel CHATARD

Directeur Général des Services

Marie-Christine LAPORTE

Assistante du Directeur Général des Services

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Irène PLAZA-DEBROS

Directrice Service Administratif et Financier

Fanny JACOBO
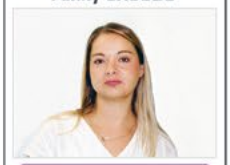
Ressources Humaines Responsable Service Communication

Françoise LAMOUROUX

Assistante Comptable Chargée de Communication

Pierrick MALARTE

Assistant Comptable Chargé du Protocole

Béatrice SAURET

Assistante Comptable

SERVICES TECHNIQUES

Mathurin DELORD

Directeur Services Techniques

Jennifer BONUTTI

Assistante Administrative

Eloïse DUTHEL *

Chargée de mission Chaleur Renouvelable

Mylan FREJAVILLE

Ingénieur Chargé d'Opérations

Félix FROMENTAL

Chargé de projet Energies Renouvelables

Anne-Marie GIBOULET

Agent d'Entretien

Jean-Pierre ILLY

Chargé de projet Eclairage Public et Prospectives

Benoît MASSUELLE

Assistant Technique

Armelle NOUET

Assistante Administrative Chargée de Communication Relations Presse

Paul OZIOL

Assistant Technique

Aurélie PATUS

Assistante du Directeur des Services Techniques

Jérémy PEREDES

Econome de Flux ACTEE

Amaury PLANCHER

Ingénieur Chargé d'Opérations

Nicolas WISNIEWSKI

Technicien Chargé d'Opérations

SERVICE MARCHÉS ET DOTATIONS

Emmanuelle DESMAREST

Responsable Service Marchés et Dotations

Delphine FEBRER

Assistante Service Marchés et Dotations

INFORMATIQUE

Geoffrey MIRGON **

Informaticien

CONTRÔLE DE LA CONSESSION

François FARGIER

Chargé du Contrôle de la Concession

02 LES FINANCES

La Section De Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉS	REALISÉS 2023	BUDGET 2024	REALISÉS 2024
13	Remboursements sur rémunérations	11 863 €	23 031,18 €	11 938 €
70	Recettes bornes de recharge	510 834 €	705 833 €	636 523 €
73	Taxe sur la consommation d'électricité	7 235 416 €	5 303 000 €	5 799 532 €
74	Subventions et participations des communes	1 066 255 €	4 155 644 €	1 286 060 €
75	Redevances R1 R2 et produits divers	3 818 706 €	3 520 185 €	3 782 151 €
77	Produits spécifiques	2 562 €		13 €
042	Opérations d'ordre	9 662 €	10 000 €	7 715 €
002	Résultats de fonctionnement reporté	2 998 251 €	6 901 237 €	6 901 237 €
		15 653 549 €	20 618 930 €	18 425 169 €

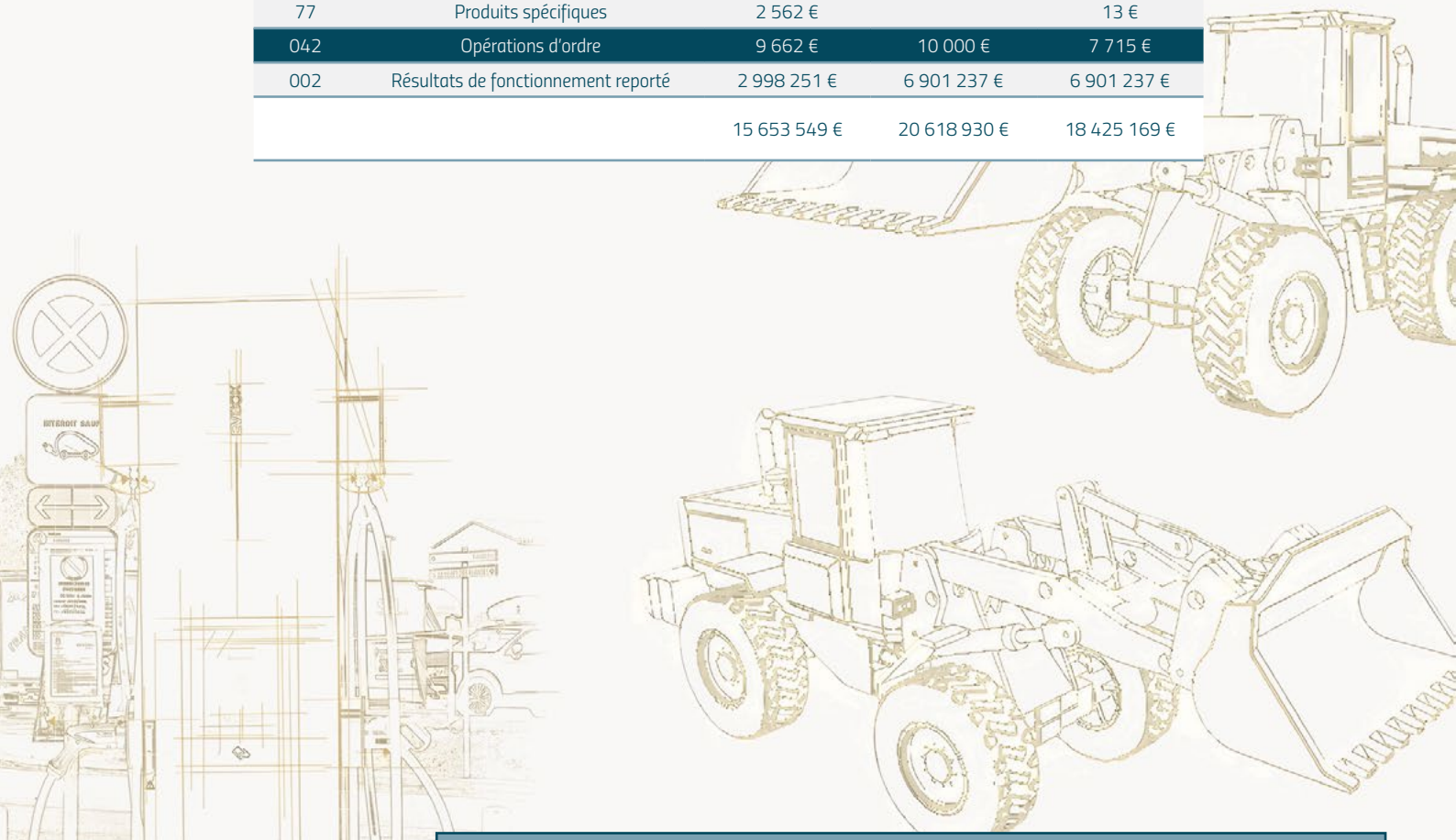

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉS	REALISÉS 2023	BUDGET 2024	REALISÉS 2024
11	Charges à caractère général	1 504 720 €	4 989 421 €	1 524 241 €
12	Charges de personnel	1 324 453 €	1 813 191 €	1 538 715 €
14	Reversement de fiscalité	1 430 071 €	1 787 359 €	1 371 470 €
65	Autres charges de gestion courante	241 493 €	231 471 €	214 328 €
66	Charges financières	249 617 €	246 451 €	245 448 €
67	Autres charges	10 825 €	11 000 €	570 €
023	Virement à la section d'investissement		10 107 142 €	
042	Dotations et amortissements immobilisations	1 283 079 €	1 432 895 €	1 354 512 €
		6 044 258 €	20 618 930 €	6 249 284 €

02 LES FINANCES

La Section D'Investissement

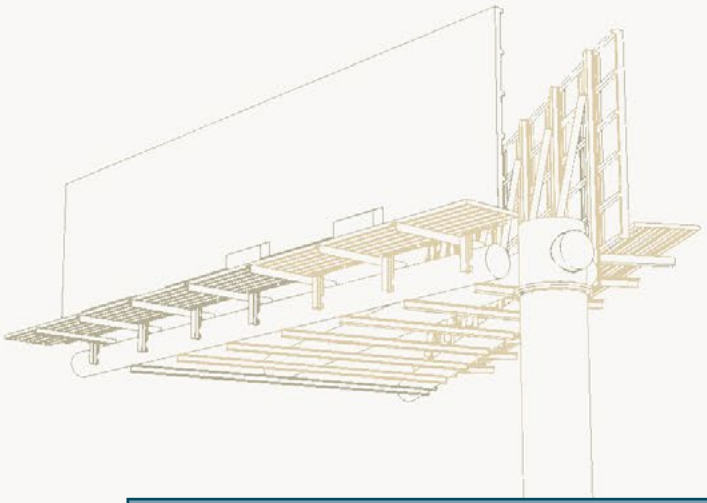

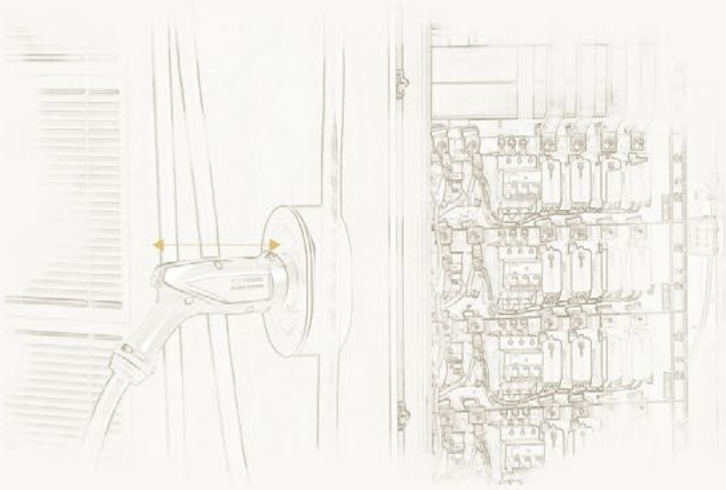

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉS	REALISES 2023	BP 2024	REALISES 2024	RESTE A REALISER
10	FCTVA	278 925 €	1 66 805 €	166 805 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 078 876 €	2 708 052 €	2 708 052 €	
13	Subventions d'investissement	6 222 169 €	23 673 647 €	8 556 383 €	12 774 304 €
16	Emprunt	2 797 200 €	2 489 200 €	2 489 200 €	
23	Remboursement sur travaux	19 324 €	0 €	7 098 €	
024	Produit de cession	0 €	10 000 €	0 €	
4582	Opérations pour compte de tiers	4 238 303 €	11 093 711 €	4 282 773 €	5 821 807 €
021	Virement de la section fonctionement	0 €	10 107 142 €	0 €	
040	Dotations aux amortissements et cessions	1 283 079 €	1 432 895 €	1 354 512 €	
041	Opérations d'ordre	375 600 €	1 117 617 €	794 968 €	
001	Solde exécution section investissement	1 537 300 €	3 065 626 €	3 065 626 €	
		21 830 775 €	52 444 720 €	23 425 417 €	18 596 111 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉS	REALISES 2023	BP 2024	REALISES 2024	RESTE A REALISER
13	Remboursement aux communes	37 475 €	91 997 €	19 832 €	2 250 €
16	Emprunts	967 714 €	1 187 063 €	1 186 063 €	0 €
20	Frais d'études, insertion, logiciels	371 067 €	1 089 646 €	359 670 €	399 788 €
204	Subventions d'équipements versées	981 410 €	2 698 916 €	684 691 €	1 706 639 €
21	Immobilisations en cours	426 206 €	1 815 660 €	216 199 €	778 698 €
23	Travaux en cours	11 263 369 €	35 688 229 €	13 023 773 €	16 626 191 €
27	Dépôts et cautionnement		652 €	202 €	
4581	Opérations pour compte de tiers	4 332 648 €	12 164 915 €	4 272 251 €	6 860 369 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 498 €	10 000 €	7 715 €	
041	Créances sur transfert de droit	375 600 €	1 117 617 €	794 968 €	0 €
		18 765 986 €	55 864 695 €	20 565 364 €	26 373 935 €

Les journées de l'Eclairage Public Janvier 2024

Les journées de l'Eclairage Public ont permis aux agents de Territoire d'Energie Gard-SMEG d'aller à la rencontre des élus des communes afin de répondre à leurs interrogations concernant l'éclairage public, le transfert ou la maintenance des luminaires sur les communes.

19.01.2024 - SAINT MICHEL D'EUZET
23.01.2024 - MOLIERES-CAVAILLAC

Séminaire des élus et agents 06 et 07.06.2024

C'est à UZÈS qu'a eu lieu ce rendez-vous devenu incontournable pour les élus et agents du syndicat. Un rendez-vous où se conjuguent réflexion et travail pour l'avenir de TE Gard-SMEG, mais aussi cohésion et détente.
2024 aura permis d'aborder le projet du Territoire pour les années à venir ainsi que l'intelligence émotionnelle. Ces deux jours se sont clôturés au musée Haribo.

Salon des Maires à NÎMES 13.06.2024

Comme tous les 2 ans, le Salon des Maires se tenait à Nîmes.
Cette année, comme à chaque fois, de nombreux représentants de communes et Intercommunlités du Gard se sont retrouvés sur le stand.
Ce salon 2024 a également été l'occasion de procéder à la signature pour le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) entre Territoire d'Energie Gard-SMEG, l'ADEME et la CCI du Gard.

13.06.2024 - NÎMES

23.05.2024 - Mas Merlet à NÎMES

C'est au Mas Merlet à Nîmes que s'est tenue la soirée d'anniversaire de Territoire d'Energie Gard-SMEG.
Autour d'un grand nombre d'élus, de représentants des entreprises, des maîtres d'oeuvre et des partenaires et également en présence d'autres personnalités, anciens et nouveaux élus ainsi qu'agents du syndicat ont fêté les 30 ans de TE Gard-SMEG.
30 années au service des communes du Gard pendant lesquelles Territoire d'Energie Gard-SMEG a fait évoluer le paysage gardois dans le secteur de l'énergie.

Territoire d'Energie Gard-SMEG, c'est avant tout le souhait d'un homme, **Francis CAVALIER-BENEZET**, ancien Sénateur-Maire et Conseiller Général de VALLERAUGUE de fonder le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard.
Collectivité organisatrice de la distribution d'électricité, SMDE 30 était un établissement public à caractère intercommunal qui regroupait 318 communes gardoises. Autorité de contrôle du bon accomplissement par Electricité Réseau Distribution France (ERDF) de l'accomplissement des missions de distribution d'électricité confiées par la convention de concession pour la distribution publique d'énergie électrique, le Syndicat était également garant de l'exécution par le fournisseur EDF de ses missions de service public de fourniture.

Le SMDE assurait la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale pour près de cent communes qui la lui avaient délégué ; il regroupait quinze syndicats primaires, une communauté de communes et un grand nombre de communes isolées qu'il informait des évolutions affectant le domaine de l'énergie électrique et dont il assurait la défense des intérêts.

Réunies en assemblée générale le 14 mai 2008, les communes adhérentes du Syndicat Mixte à cadre Départemental d'Electricité du Gard ont procédé à l'élection du nouveau bureau.
Roland CANAYER, maire de MOLIERES-CAVAILLAC, Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais, premier Vice-Président du CAUE, et Conseiller Général du Gard, a été élu Président.

Sous son impulsion, l'ensemble des communes gardoises ont adhéré au syndicat. Ainsi départementalisé, le SMEG devenu Territoire d'Energie Gard-SMEG a permis de regrouper l'ensemble des communes sous une autorité unique, mutualiser les moyens, et renforcer la gouvernance départementale.

Animations, musique et petits fours, tout était réuni ce 23 mai 2024 pour une soirée réussie.

Coconstruire les échanges entre les Mairies et Territoire d'Energie Gard 17, 19 & 24.09.2024

Comme en 2023, les assistantes administratives et le Directeur des Services Techniques sont allés à la rencontre des agents administratifs des communes afin d'échanger sur les procédures et de répondre aux diverses questions sur toute la partie administrative ainsi que la temporalité des échanges entre les communes et le syndicat.
Ainsi, Saint Hippolyte du Fort, Saint Marcel de Careiret et les archives Départementales à Nîmes ont accueillis Territoire d'Energie Gard-SMEG et les agents communaux venus assister à ces réunions.

Séminaire des Partenaires au Pôle Mécanique d'Alès 12.11.2024

Le séminaire des partenaires est l'occasion, chaque année, de renforcer les liens entre Territoire d'Energie Gard-SMEG et les entreprises, maîtres d'oeuvres et prestataires qui collaborent pour l'avenir du territoire gardois. Il permet également pour le syndicat de faire part des ses attentes et de montrer la voie vers les changements à venir, et les compétences nouvelles du syndicat.

Cette année, le séminaire s'est déroulé au Pôle Mécanique d'Alès, où le nouveau Président de TE Gard-SMEG, Aimé CAVAILLÉ, a réitéré sa volonté de puerpétuer l'héritage de Roland CANAYER et de continuer à travailler de concert pour continuer d'accompagner au mieux les communes gardoises. Suite à cette intervention, un moment convivial a été proposé, ainsi qu'un essai de véhicules électriques sur le circuit qui jouxte la salle de réception.

RICE CIEL ETOILÉ
Signature de la charte des partenaires 13.11.2024

C'est au Pôle culturel scientifique de Rochebelle à ALES, Porte des Etoiles, qu'a eu lieu la signature d'une charte visant à réduire la pollution lumineuse sur plusieurs territoires et préserver la qualité du ciel et de l'environnement nocturne.
Depuis 2018, le Parc national des Cévennes a été labellisé Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE), label renouvelé en 2022.
Territoire d'Energie Gard-SMEG s'emploie depuis des années à limiter l'impact lumineux par l'installation de LED à température de couleurs adaptées sur les communes situées dans le Parc National des Cévennes.

EN BREF...

Le Congrès des Maires à Paris
Du 19 au 21 novembre 2024

Territoire d'Energie Gard-SMEG et ENEDIS se sont retrouvés une fois encore lors du Congrès des Maires à PARIS.
Cette année, la convention de partenariat pour le développement de la cartographie grand échelle du département du Gard. Cette convention a pour objet de fixer les modalités de mise en oeuvre de la collaboration entre ENEDIS et le Territoire d'Energie GARD-SMEG en vue d'identifier les voies possibles pour que chaque partie puisse disposer, à terme, d'une cartographie conforme aux spécifications Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) établies par le Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG), sur le territoire du Gard.
Plus précisément, elle fixe les modalités selon lesquelles les parties mèneront ensemble une réflexion pour converger, le cas échéant, vers une mutualisation de leurs cartographies respectives, leurs améliorations et, à terme, leurs gestions par le Territoire d'Energie GARD-SMEG.

ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES

Partenariat renouvelé
2024 - 2026

Le partenariat mis en place entre Territoire d'Energie Gard-SMEG et Electriciens Sans Frontières depuis 2011 renouvelé tous les 3 ans (don de 5 000 €/an) s'inscrit dans une volonté de lutter contre les inégalités d'accès à l'électricité dans des zones isolées à travers le monde.
Les dernières actions entreprises en ce sens ont permis à ESF de terminer les travaux pour la mise en place de panneaux photovoltaïques d'une maternité à GBOGOLO en Côte d'Ivoire et d'avancer sur les travaux de l'école et du dispensaire.
Une aide exceptionnelle a également été octroyée pour faire suite au cyclone qui a touché l'île de Mayotte afin de procéder au rétablissement de l'électricité.

Congrès de la FNCCR à Besançon
Du 26 au 28 juin 2024

Le Congrès de la FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies est le rendez-vous des collectivités en charge des services publics locaux.
Le thème principal de 2024 était "Transition écologique et services publics locaux - Energie, eau, déchets, numérique - Le défi de la territorialisation".

Territoire d'Energie Gard-SMEG était présent sur le stand de Territoire d'Energie Occitanie aux côtés des autres syndicats d'énergie de la région
Le Président et les quelques agents sur place ont pu assister à diverses conférences et ateliers thématiques.

ENERGAÏA - 11 et 12.12.2024

Samuel CHATARD, DGS de TE GARD-SMEG et Félix FROMENTAL, Chargé de mission EnR au syndicat sont intervenus lors d'une table ronde organisée par l'ADEME. L'un des sujets abordés consistait en la présentation des **GÉnÉRATEURS Occitanie** qui est le réseau régional de conseillers de proximité pour accompagner l'émergence des projets solaires photovoltaïques et éoliens, à l'échelle communale.

04 LES TRAVAUX ELECTRIQUES

Les Chiffres

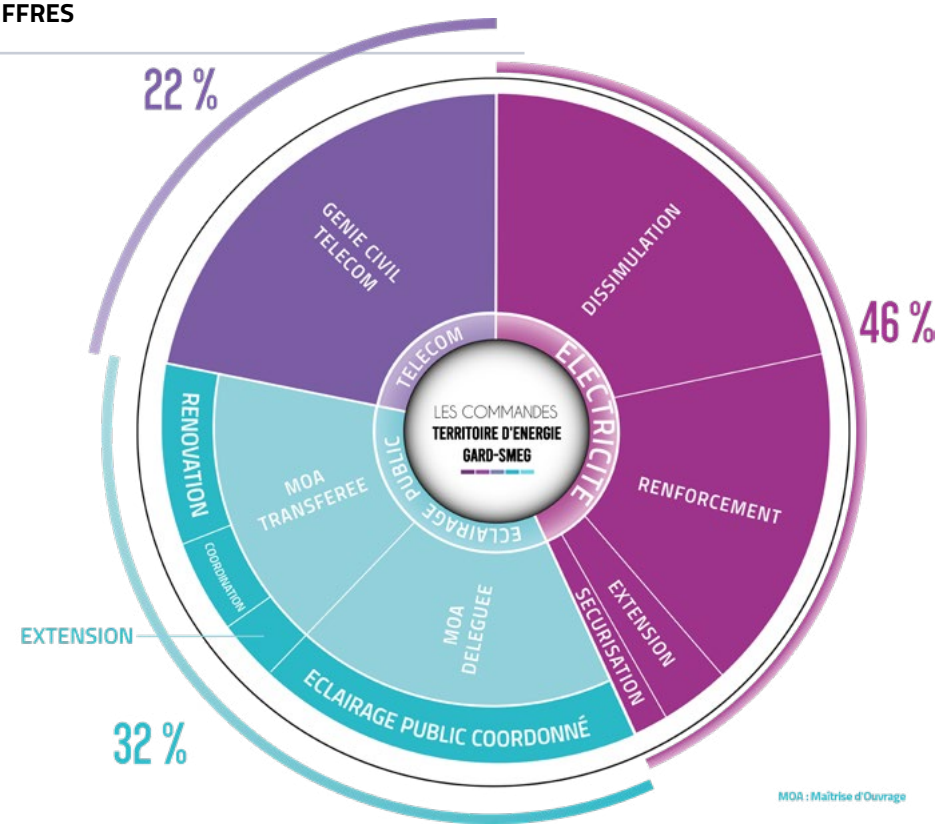

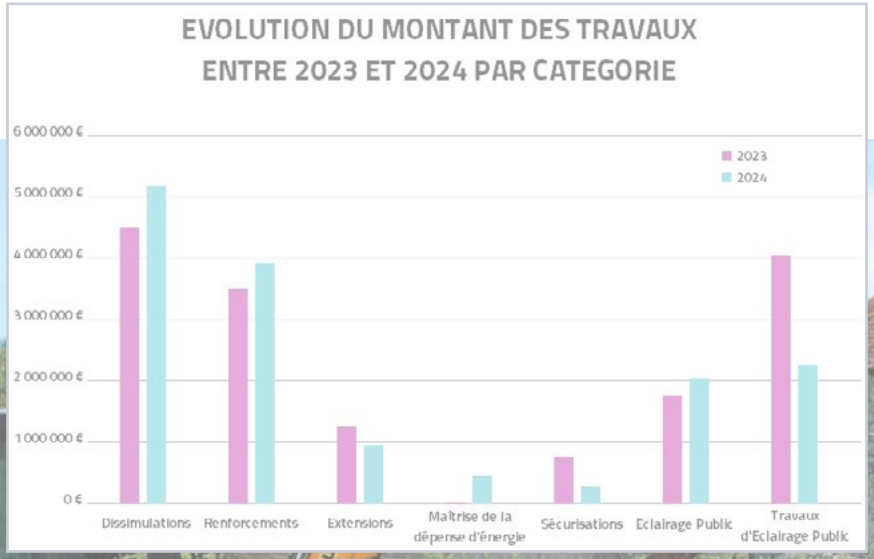

En 2024, ce sont près de 17 millions d'euros T.T.C qui ont été commandés pour un total de 462 opérations. Ces commandes sont réparties ainsi :

	Somme de commande 2024 TTC	Nombre d'opérations
Dissimulations	5 204 336 €	54
Renforcements	3 914 576 €	46
Extensions	997 413 €	17
Maîtrise de la Dépense d'Energie	45 332 €	3
Sécurisation	312 747 €	6
Eclairage Public	2 004 252 €	49
Travaux d'Eclairage Public	2 222 297 €	61
Télécommunications	1 722 721 €	65

04 LES TRAVAUX ELECTRIQUES

Les Travaux

L'enfouissement des réseaux ou intégrations environnementales

Les travaux d'enfouissement (effacement) des réseaux ou intégrations environnementales consistent à la mise en souterrain ou à l'utilisation des câblages sur façades des réseaux aériens. Ces travaux, à caractère tant sécuritaires qu'esthétiques, représentent 15 % des travaux commandés.

Réalisés principalement à la demande de la commune, ces travaux sont généralement coordonnés avec l'enfouissement d'autres réseaux (éclairage public, Télécom).
En 2024, ce sont près de 9,3 km de câbles aériens qui ont été déposés, remplacés par plus de 8,5 km de réseaux neufs souterrains sur les 54 opérations commandées.

Enfouissement des réseaux secs aériens sur la commune de LEDIGNAN

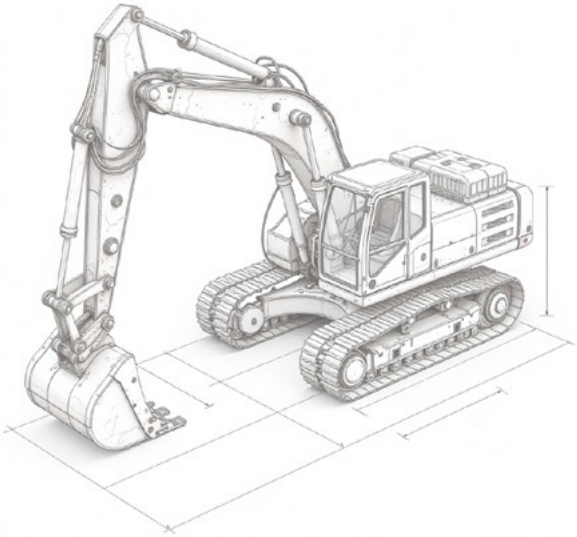

Les extensions

Les extensions du réseau de distribution publique d'électricité ont pour but de prolonger les lignes existantes basse tension afin de desservir les parcelles qui ne le sont pas.

Territoire d'Energie Gard intervient de manière croissante sur les travaux de raccordement notamment lorsqu'il s'agit d'alimenter des installations agricoles, des activités artisanales ou des équipements d'intérêts publics.
En 2024, 17 demandes de raccordement ont été déposées pour un coût de 997 412 € TTC

- 5 extensions pour une exploitation agricole
- 2 extensions pour une activité économique
- 10 extensions pour des équipements publics

Extension CASTILLON DU GARD

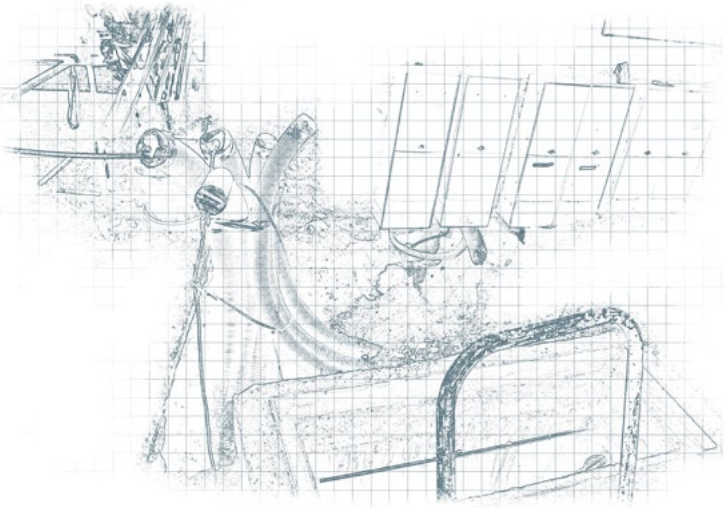

Les renforcements et la sécurisation des fils nus des réseaux en milieu rural

Le renforcement et la sécurisation des réseaux électriques ont pour objectif principal d'améliorer la qualité de l'alimentation électrique, tout en réduisant la vulnérabilité aux aléas climatiques et en intégrant mieux les ouvrages dans l'environnement.

Territoire d'Énergie Gard, en partenariat avec Enedis, mène chaque année des opérations de sécurisation et de modernisation du réseau basse tension. Ces travaux visent à remplacer les fils nus, plus exposés aux intempéries, par des câbles torsadés aériens ou des réseaux souterrains, plus fiables et durables.

En 2024, 488 usagers en situation de mauvaise alimentation ont vu leur qualité de fourniture rétablie grâce à 54 chantiers représentant 9,8 km de réseau modernisé, dont 1,4 km de fils nus déposés, remplacés par 6 km de réseau torsadé et 4,9 km enfoui.

Afin de mutualiser les interventions et d'optimiser les coûts, les travaux d'enfouissement sont régulièrement réalisés en coordination avec la dissimulation d'autres réseaux aériens (éclairage public, télécommunications).

COMMUNE DE ROBIAC ROCHESSADOULE

FILS NUS

Le réseau aérien FILS NUS est un réseau vétuste, soumis aux aléas climatiques et à l'origine de nombreuses pannes et de chutes de tension.

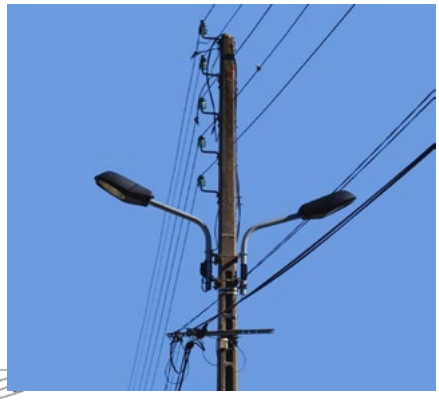

Le réseau fils nus BT, présente un taux d'incident qui reste élevé et très nettement supérieur aux incidents sur les autres types de réseaux BT.

L'objectif conjoint de Territoire d'Energie Gard et d'ENEDIS est de résorber ce réseau aérien fils nus d'ici 2035 en le subsituant par des réseaux aériens torsadés ou souterrains dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le réseau aérien fils nus se caractérise par une nappe verticale d'au moins 4 fils.
Les réseaux aériens fils nus doivent être signalés à Territoire d'Energie Gard afin d'être remplacés.

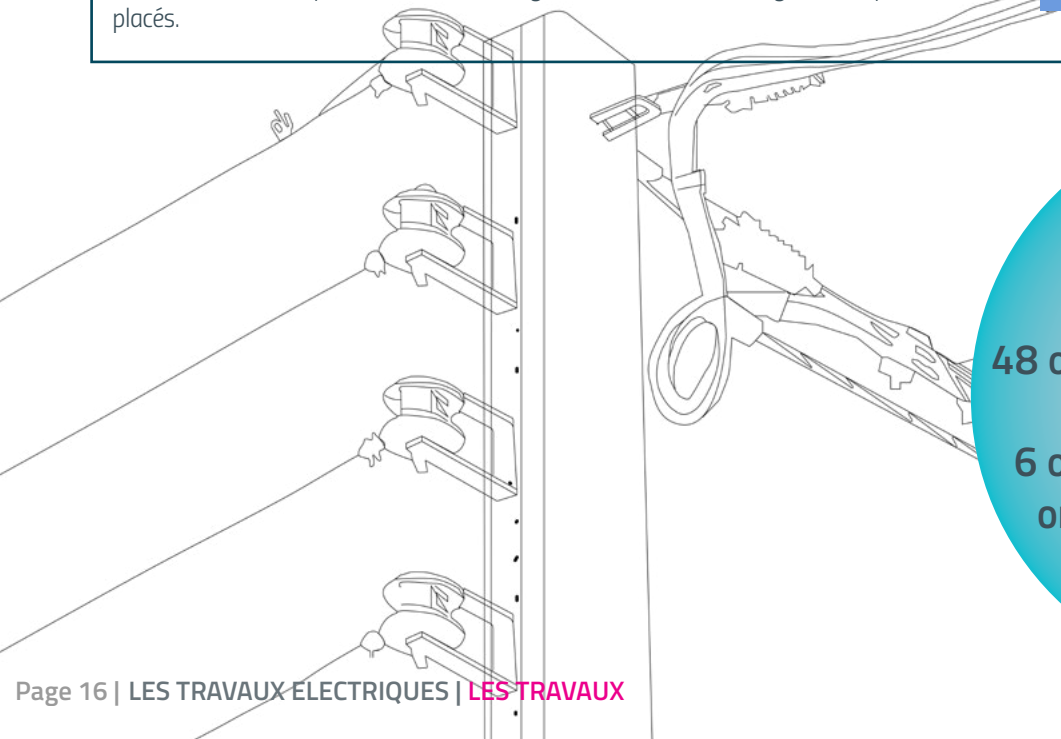

CHIFFRES CLÉS

48 opérations de renforcement
et
6 opérations de sécurisation
ont été réalisées en 2024

05 LE PATRIMOINE RESEAU

Les Chiffres

Postes HTA-BT (en nb)

COMMUNES RURALES
3 074 postes en 2024
3 066 postes en 2023

COMMUNES URBAINES
6 046 postes en 2024
5 994 postes en 2023

Le réseau public de distribution d'électricité

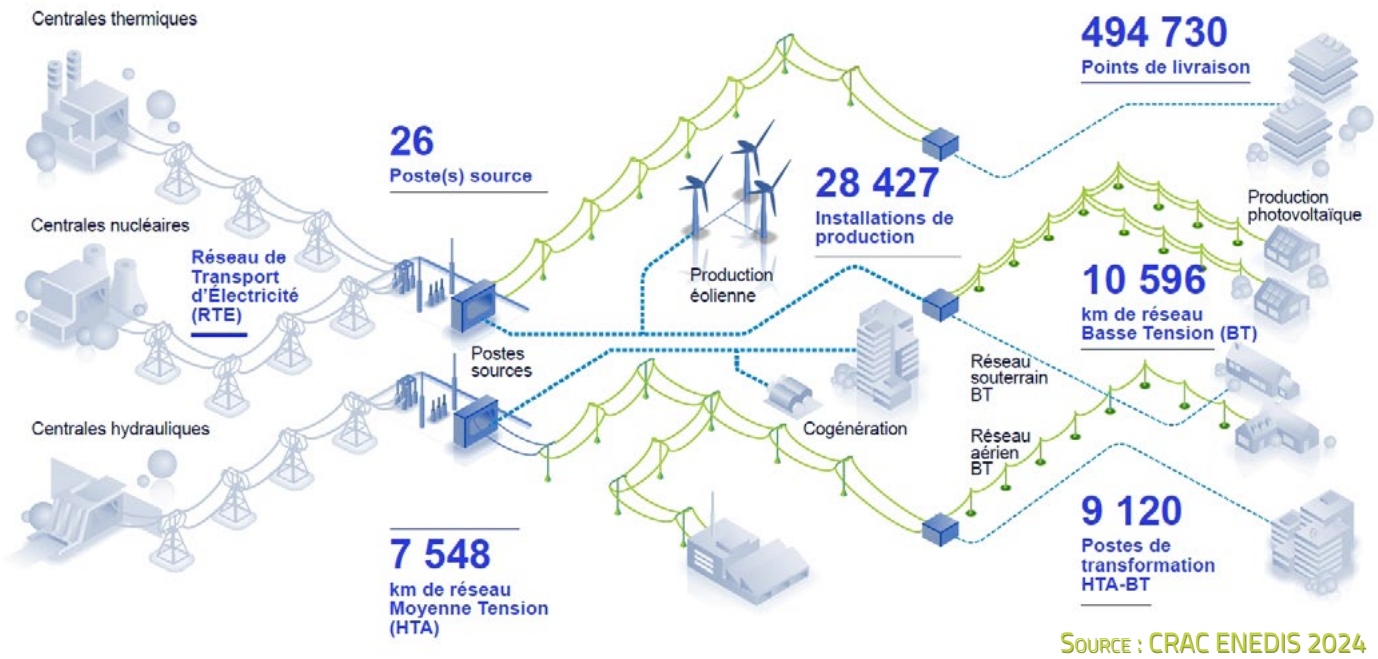

Source : CRAC ENEDIS 2024

Situation du réseau au 31/12/2024

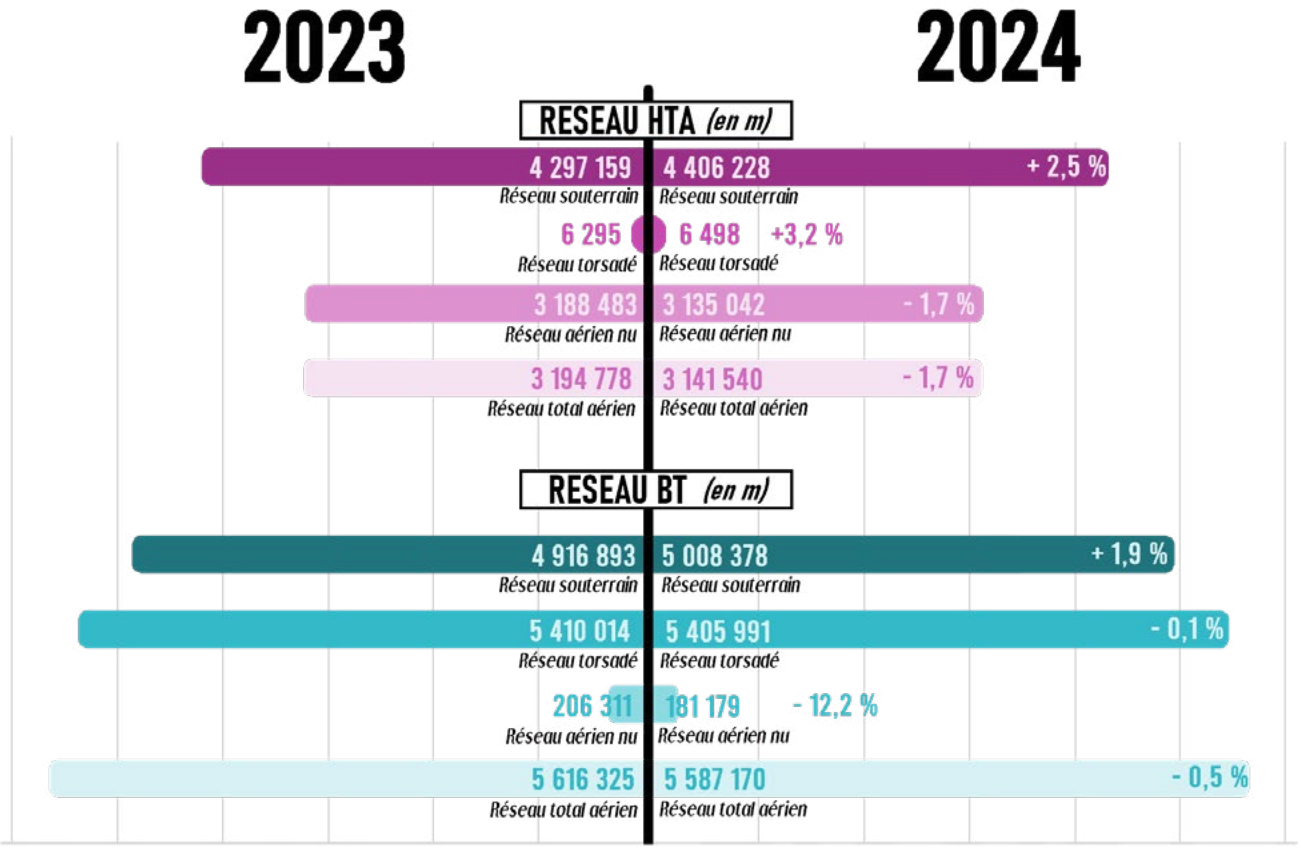

06 L'ECLAIRAGE PUBLIC

Territoire d'Energie Gard accompagne les communes adhérentes selon que la compétence ait été transférée au Syndicat ou que la maîtrise d'ouvrage soit déléguée.
Il intervient comme conseil en réalisant des diagnostics d'éclairage public par la collecte et l'analyse des données, du patrimoine et des consommations, puis en proposant un catalogue de luminaires qui respectent tant les exigences environnementales que sécuritaires.

Si les collectivités restent décisionnaires des projets et matériels qu'elles souhaitent installer, Territoire d'Energie Gard associe l'expertise de ses techniciens et le financement des travaux afin que les communes gardoises puissent concilier investissements performants, économies d'énergies et réduction de la pollution lumineuse.

En 2024, ce sont 24 communes de plus qu'en 2023 qui ont transféré leur compétence Eclairage Public à TE Gard soit, 113 communes au total.
Le transfert profite aux communes qui, par des travaux de rénovation et de sécurisation, voient leur consommation d'énergie divisée par 4. Ces communes bénéficient également de subventions du Fonds Vert pour permettre le renouvellement de leur parc lumineux en 3 ans.

Dans le programme lancé par Territoire d'Energie Gard, la rénovation consiste à adapter le parc d'éclairage public en LED, tout en sécurisant les installations (mâts et armoires de commande).

Pour transférer leur compétence Éclairage Public, les communes doivent avoir réalisé un DEP (Diagnostic de l'Éclairage Public) répondant aux exigences du cahier des charges de l'ADEME, un audit sécurité, ainsi que les travaux de mise en sécurité susceptibles d'être réalisés par le Syndicat.

ECLAIRAGE PUBLIC HORS MAITRISE D'OUVRAGE EPHMOA

Les communes qui souhaitent réaliser des travaux d'éclairage public (rénovation - remplacement de luminaires vétustes par des luminaires à LED neufs - et/ou extension - ajout/création de luminaires) hors maîtrise d'ouvrage ou hors travaux coordonnés à des travaux d'électricité peuvent demander des subventions auprès du Syndicat.

En 2024, 61 dossiers ont ainsi été subventionnés pour un montant total de 412 406 € correspondant à 2 051 417 € H.T. de travaux.

Ces travaux peuvent donner droit à des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Pour toute information complémentaire, le dossier de demande de subvention Eclairage Public Hors Maîtrise d'Ouvrage est à retrouver à l'adresse ci-dessous :

https://www.territoireenergiegard.fr/eclairage-public.html

MAINTENANCE

Depuis 2015, Territoire Energie GARD-SMEG recense dans ses statuts, la compétence travaux-maintenance de l'Eclairage Public. Dans les conditions actuelles, cette compétence transférée offre aux communes la possibilité via un financement adapté :
- de rénover le parc sous l'aspect énergétique et conformément aux réglementations en vigueur dans des délais réduits (3 / 4 ans) ;
- de diviser par 4 la consommation énergétique ;
- de déclarer des problématiques de maintenance via un outil de signalement et de suvi de la résolution de la panne ;
- de lutter efficacement contre la pollution lumineuse.

CAVEIRAC

Le Fonds Vert

Le Fonds Vert est un dispositif inédit de l'Etat visant à accéler la transition écologique déjà en oeuvre sur le territoire français.
Il a pour but de financer :

- Des subventions d'études de diagnostic territorial destinées à élaborer des stratégies d'extinction en cœur de nuit et/ou de création de trame noire ;
- Des subventions d'ingénierie et d'études préalables au dimensionnement du parc de luminaire, dans une optique d'aller au-delà des prescriptions techniques de l'arrêté du 27 décembre 2018 ;
- Des subventions d'investissements permettant le renouvellement de parcs de luminaires anciens.

POMPIGNAN
Rénovation éclairage public

En 2024 pour le département du Gard, 52 projets ont été retenus sur 38 communes bénéficiaires, pour un total de 2 731 points lumineux (source à décharge SHP -*Sodium Haute Pression*- et IM). Cela représente 2 745 942 € de travaux.

Le gain énergétique constaté serait d'une consommation annuelle de 1 319 073 KwH à une consommation annuelle projetée de 361 311 KwH, ce qui représenterait une consommation divisée par 3,65 soit une économie réalisée de 201 129 €.

SERIGNAC
Rénovation éclairage public

Diagnostic Eclairage Public (DEP)

Les communes n'ayant pas encore transféré la compétence Eclairage Public à TE Gard peuvent demander que soit réalisé un Diagnostic Eclairage Public en vu de faire établir un état des lieux et de trouver des pistes d'amélioration pour réduire leur facture énergétique ou rénover leur réseau d'éclairage public.
Ce DEP, plafonné à 10 000 €, est financé à hauteur de 55 % du montant total de la prestation.

En 2024, ce sont 14 communes qui ont été auditées ce qui représente 148 armoires de commande et 3 446 points lumineux.

FONS OUTRE GARDON
Eclairage public à rénover

ARGILLIERS
Eclairage public à rénover

07 LA TRANSITION ENERGETIQUE

Présentation

L'article 1er de la loi énergie climat du 8 novembre 2019 prévoit de diviser par 6, les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cela passe par la limitation de l'utilisation des énergies fossiles responsables et par l'accroissement de l'utilisation d'énergies renouvelables.

La transition énergétique se traduit par le développement de ces énergies renouvelables mais également par la réduction de la consommation d'énergies fossiles et par la modification profonde des modes de production de cette énergie.

Territoire d'Energie Gard s'engage depuis plusieurs années dans cette transition énergétique en proposant divers programmes de financement pour permettre aux collectivités gardoises d'agir localement et d'atteindre cette transition. Il accroît ses compétences et fédère ses élus et agents dans de multiples domaines tels que l'éclairage public, l'électromobilité, les bâtiments publics, le photovoltaïque...

ACTEE
L'objectif du programme "Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique est de financer des outils d'aide à la décision pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

ELECTROMOBILITE
La mobilité électrique s'inscrit dans la mobilité durable dans la mesure où elle contribue à réduire l'émission de CO2 grâce à l'usage de véhicules non polluants.

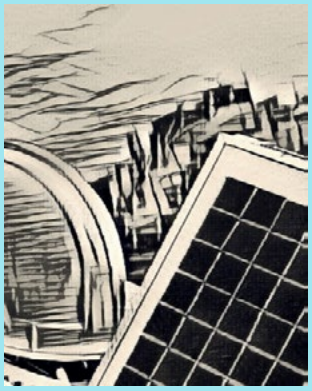

PHOTOVOLTAÏQUE
Energie renouvelable de par sa capacité à produire de l'électricité, le photovoltaïque est une énergie inépuisable alimentée par le soleil destinée à se subsituer aux énergies fossiles.

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE
Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé en 2005 par la loi POPE (Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique), constitue un des outils de maîtrise de la demande énergétique.

Il s'agit d'un mécanisme national d'obligation énergétique visant à réduire la consommation d'énergie en France, reposant sur un principe vertueux qui incite les acteurs publics à mettre en œuvre des actions d'efficacité énergétique, à promouvoir des comportements sobres, et à contribuer activement à la transition écologique.

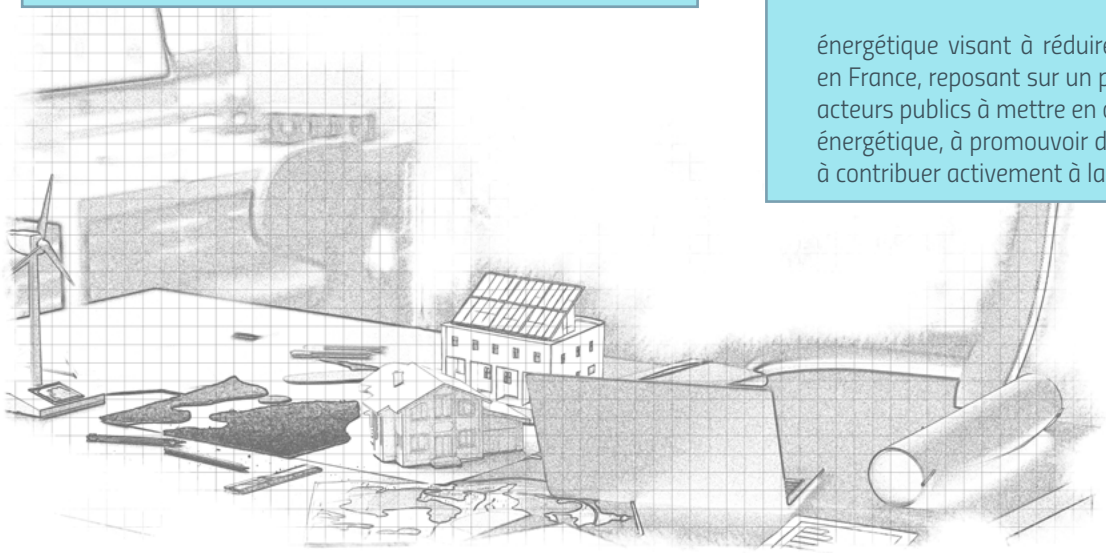

Efficacité énergétique des bâtiments
PROGRAMME ACTEE

Le programme ACTEE, créé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et financé par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), a pour objet le développement des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- l'efficacité énergétique des bâtiments publics (maitrise des usages et rénovation du bâti)
- la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone

Il contribue à la mutualisation des études préalables aux travaux, à l'accès à des outils (guide, cahier des charges...), et à un accompagnement jusqu'au passage à l'action sur le territoire. Le financement est apporté via des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).

En 2024, Territoire d'Energie Gard a, une fois de plus, été lauréat du programme national ACTEE, à savoir ACTEE+, Fonds CHENE.

DEPUIS 2021

Près de 250 communes contactées et/ou rencontrées depuis 2021 dont 50 en 2024

93 audits réalisés

93 audits subventionnés

Financement jusqu'à 50 % des audits énergétiques

Energie Renouvelable : le photovoltaïque

Pour faire face à la hausse de l'énergie de ces dernières années, les communes qui le souhaitent peuvent demander à Territoire d'Energie Gard une note d'opportunité, soit une pré-étude, afin d'obtenir des conseils pour l'installation d'un système photovoltaïque. Cette note d'opportunité permet d'établir le lieu adéquat d'installation des panneaux photovolatiques et détermine les capacités de réseau.

LOI APER

Acceleration de la Production dEnergie Renouvelable

LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023

La loi APER instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour faciliter l'approbation locale des projets et assurer leur meilleur équilibre dans les territoires.

Le texte, qui a été modifié, s'articule autour de quatre axes :
- planifier les énergies renouvelables,
- simplifier les procédures,
- mobiliser le foncier déjà artificialisé pour déployer les énergies renouvelables
- mieux partager la valeur générée par ces énergies.

Les Générateurs

LES GÉNÉRATEURS
Le réseau qui donne une nouvelle énergie à votre territoire

Les Générateurs est un réseau de conseillers co-financé par l'ADEME et les Régions. Présents en France métropolitaine et dans les outre-mer, les missions principales des Générateurs sont :

- Apporter un conseil de premier niveau neutre et objectif aux collectivités pour les sensibiliser aux énergies renouvelables éolien et photovoltaïque
- Permettre la montée en compétence des collectivités en amenant une expertise technique, juridique et financière sur les phases d'émergence des projets éolien et photovoltaïque
- Aider à l'émergence de projets d'énergies renouvelables construits avec les territoires et en lien avec les objectifs de développement locaux et régionaux

Maîtrise de l'Energie

Territoire d'Energie Gard accompagne ses communes adhérentes dans la réalisation de bilans thermiques et énergétiques. En mutualisant et favorisant la complémentarité des financements, il permet aux communes qui en font la demande de réaliser un état des lieux des bâtiments publics et préconise les travaux à entreprendre afin d'en réduire la consommation énergétique.

L'électro-mobilité en chiffres

Depuis 2020, il y a une montée en puissance de la mobilité décarbonée. Ainsi, le nombre de kwh distribués a été multiplié par 3 dans le Gard. Le territoire est un pôle attractif situé à proximité de trois autoroutes (A9, A54, A7 à l'est du département), très touristique avec des sites d'exception (Cévennes, Camargue, Méditerranée, Pont du Gard, Nîmes 2ème ville de France).

167 BORNES DE RECHARGES

1

2

167 Bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides
- 6 superchargeurs (150 KvA)
- 3 à charge rapide (50 KvA)
- 4 à charge lente (7 KvA)
- 154 à charge accélérée (22KvA)

MARCHÉ DE TRAVAUX EXPLOITATION

Gestion de l'implantation des bornes de recharge, la maintenance curative et préventive, les contrats d'électricité, la supervision et l'assurance des bornes

3

74 320 SESSIONS DE RECHARGE

4

1,330 M de KwH distribués

soit

7.15% de + qu'en 2023

5

675 884 € H.T. de dépenses de fonctionnement
650 986 € H.T. de recettes de fonctionnement

En 2024, plusieurs investissements ont été réalisés dont les superchargeurs sur les communes d'ALZON et de SAINT ANDRÉ DE MAJENCOULES.

6

6 Superchargeurs d'une puissance de 180 kVA, situés sur les grands axes autoroutiers, aux abords des sorties autoroutières.

7

8

1061 TONNES DE CO NON REJETÉ

9

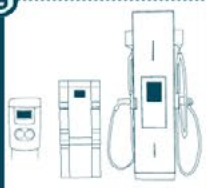

TEMPS MOYENS D'OCCUPATION DES BORNES

Accélérée (7-22 KVA) : 140 minutes
Rapide (36-50 KVA) : 60 minutes
Supercharger (> 50 KVA) : 40 minutes

IMPLANTATION DES BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DU GARD

2024

Suite à l'adoption du schéma directeur en 2023 et à sa validation par la Préfecture du Gard, TE Gard-SMG lance la procédure de passation de la Délégation de Service Public (DSP) IRVE

La Délégation de Service Public

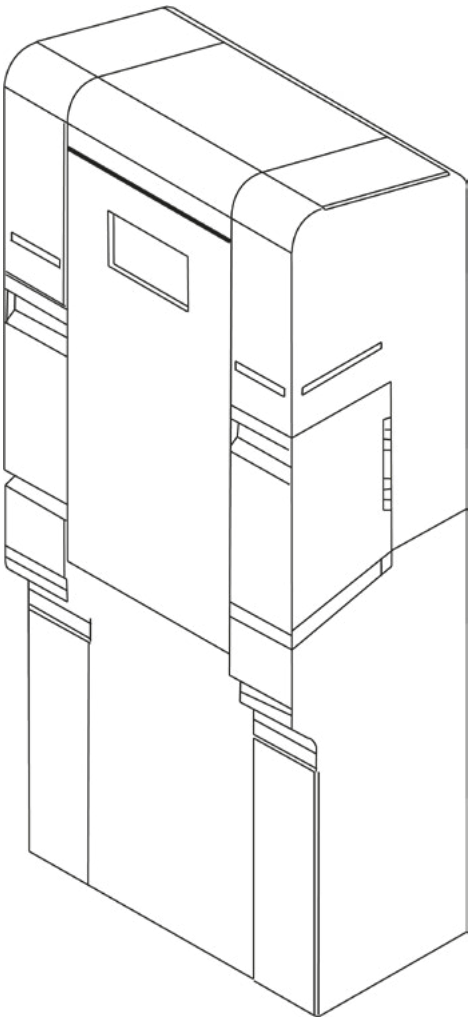

Pour s'inscrire dans la continuité des actions menées depuis 2015 quant à l'implantation et au déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques et véhicules hybrides sur le département du Gard, Territoire d'Energie Gard lance un nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) d'ici la fin de l'année 2024.

Le schéma directeur réalisé par Territoire d'Energie Gard en juillet 2023, validé par la Préfecture du Gard le 21 de ce même mois et mis à jour en avril 2024 par Mobilize Power Solutions a mis en exergue les besoins pour les années à venir.
Il dicte la stratégie et les orientations à adopter pour le déploiement des bornes sur le département du Gard. Il est l'élément déclancheur d'une nouvelle réflexion. qui a permis de déterminer que 400 points de charge accessibles au public (domaine public et parkings des enseignes commerciales inclus) seront nécessaires pour palier la demande des futurs utilisateurs de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2025. Au total, 3800 points de charge devront être répartis sur l'ensemble du territoire gardois d'ici 2028.
L'initiative privée, plus prégnante qu'auparavant mais localisée dans les secteurs attractifs, la situation du territoire gardois tant d'un point de vue touristique que routier, la demande des communes et le mode de gestion actuel accentuent cette nécessité pour le territoire de se parer d'un nombre de points de charge plus conséquent.

1. Schéma Directeur validé.
   Il donne la ligne directive des actions à entreprendre sur le territoire gardois
2. CST : Comité Social Territorial
   CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux
3. Rédaction d'un rapport expliquant et détaillant la nécessité de passer une Délégation de Service Public.
   Cette étape est préalable au lancement de la DSP
4. Création d'une commission interne à Territoire d'Energie Gard-SMEG pour lancer la procédure de la DSP.
5. Avis public
   Remise des candidatures
   Validation des candidatures admises à recevoir le DCE
   Envoi du DCE

La délégation de service public est le contrat par lequel Territoire d'Energie Gard va confier la gestion de l'installation et de la maintenance des bornes actuelles et futures à un délégataire public ou privé qui portera la charge financière de l'investissement et du fonctionnement de celles-ci. En contrepartie, ce délégataire percevra des recettes des recharges n'occasionnant pour les communes, aucun frais pour le déploiement des bornes futures et la gestion de l'ensemble des bornes mais qui bénéficieront de la RODP, Redevance d'Occupation du Domaine Public.
Cette délégation, prévue pour une durée de 15 ans, vise également à encadrer les tarifs de recharge qui seront ainsi identiques pour tous les usagers.
La procédure sera menée de sorte à favoriser la concurrence dans le respect du cadre juridique instauré par la commande publique.

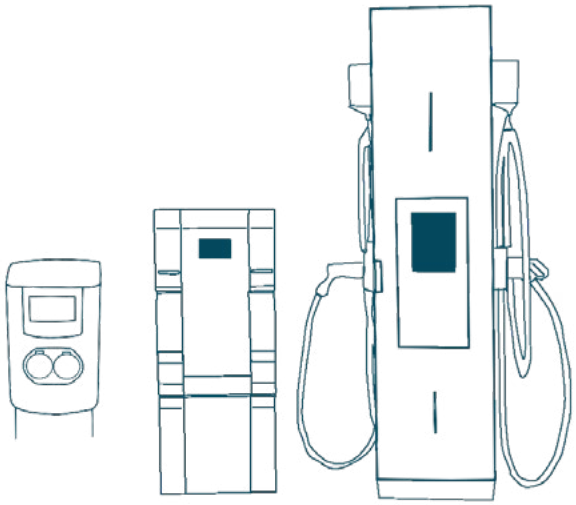

Territoire d'Energie Gard, de par son schéma directeur et la volonté de certaines communes, entend échanger avec le futur délégataire pour le développement des bornes. Il s'attachera à faire prendre en considération au délégataire :

- Le nombre de superchargeurs (recharge très rapide) : celui-ci devra être en augmentation sur les points stratégiques du territoire (principaux axes routiers, zones touristiques)
- Le maillage du territoire dans sa globalité : 119 communes sur les 351 communes gardoises ont transféré la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) à Territoire d'Energie Gard, pour autant, ce dernier fera en sorte d'accompagner les communes qui n'ont pas transféré cette compétence afin qu'elles bénéficient également du déploiement des bornes
- Les besoins impérieux et les réalités du terrain : un travail cohérent et pertinent pour déterminer l'emplacement des bornes afin d'éviter les écueils liés à des installations inadaptées et superflues.

Les Certificats d'Economie d'Energie

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) est un instrument de maîtrise de la demande énergétique mis en place par les pouvoirs publics.
Concrètement les travaux d'économies d'énergie génèrent un certain volume de CEE qui peuvent être revendus à des acteurs ayant une obligation d'économies d'énergie.

Territoire d'Energie Gard joue le rôle de mandataire pour le compte des collectivités en les accompagnant dans l'identification d'opérations d'efficacité énergétique pour leur éclairage public et leurs bâtiments et monte le dossier en contrepartie d'une rémunération.

Alors, pourquoi le TE Gard ?

- Le coût de 15% retenu, contre une prestation par un opérateur privé inclus dans leur offre mais avec une valorisation de CEE moindre,
- Une optimisation du prix du CEE lors de la vente,
- Une mutualisation des CEE au niveau régional, d'où un volume plus important et donc un prix négociable plus élevé.

En 2023, 5 syndicats d'énergie de la région (Aude, Aveyron, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales) ont valorisé un total de 720 K€ de travaux de rénovation énergétique.
Sur ce total, TE GARD a valorisé pour ses travaux mais aussi pour ses communes membres, près de 370 K€ de primes CEE.

Le Groupement d'Achat d'Energie

En France, la nouvelle législation portant sur les marchés de l'énergie a conduit à l'ouverture à la concurrence des sites de consommation depuis le 1er janvier 2016 pour l'électricité.
La fin programmée des Tarifs Règlementés de Vente (TRV) et la nécessité de respecter les règles de la commande publique pour conclure et exécuter des contrats de fourniture, ont conduit les syndicats d'énergie à lancer des groupements d'achat d'énergie pour les collectivités désireuses de bénéficier d'expertises et d'expériences confirmées, afin d'obtenir de meilleures propositions tarifaires.

Territoire d'Energie Gard et Hérault Energie sont unis depuis 2016 pour mutualiser les achats d'énergie et proposer leurs services aux collectivités gardoises et héraultaises qui le souhaitent. Ensemble, ils collaborent et coordonnent le processus d'achat au moyen d'accords cadres et de marchés subséquents.

Ce dispositif garantit aux collectivités gardoises toute la sécurité juridique requise en matière de marché public ainsi que l'expertise et la proximité souhaitées.
- Bénéficier des meilleurs prix du marché en fédérant les besoins (entre 30 et 40 % de baisse des prix)
- Disposer de l'expertise de syndicats
- Maîtriser les dépenses
- Mise à disposition d'un logiciel de suivi de performance énergétique

En 2023, 148 collectivités gardoises (communes, communautés de communes ou communautés d'agglomérations, syndicats intercommunaux entre autres) ont adhéré à ce groupement d'achat.
Un marché pour 2025 a été lancé pour environ 20 Gwh incluant des grosses collectivités du gard.

DEPUIS
2016

08 LES MARCHES PUBLICS

Les Infos Essentielles

EN 2024, le service Marchés Publics et Dotations en chiffres

2024

- 2 Marches Travaux
- 7 Marches de Fournitures et Services
- 8 Marches a Procedure Adaptee (MAPA)
- 1 Appel d'offre
- 3 Commissions d'Appel d'Offres (CAO)
- 2 Commissions DSP
- 2 Comites d'Examen des Offres MAPA

1. MARCHÉ TRAVAUX

Territoire d'Energie Gard a lancé son accord cadre à bon de commande pour les Travaux de renouvellement et d'extension d'éclairage public hors coordination au réseau électrique, accompagné de la maintenance pour les communes qui ont transféré la compétence éclairage au Territoire d'Energie Gard de juillet 2024 à juin 2028.

Lot 1	Cévennes Aigoual	Gr SPIE CityNetworks - Société Languedocienne d'Aménagement
Lot 2	Cévennes Navacelles	Société Languedocienne d'Aménagement
Lot 3	Gardon / Vidourle	SPIE CityNetworks
Lot 4	Leins Vaunage / Camargue	Gr CITEOS Santerne Camargue-DAUDET Electricité
Lot 5	Uzège Garrigues	Gr Bouygues Energie et Services - EIFFAGE Energie systèmes Infra Méditerrannée
Lot 6	Costières	Gr Bouygues Energie et Services - EIFFAGE Energie systèmes Infra Méditerrannée
Lot 7	Rhône Nord / Mont Bouquet	Gr INEO Réseaux Sud / VALETTE
Lot 8	Cévennes / Cèze	SPIE CityNetworks

2. MARCHÉ PRESTATIONS

Prestations de Diagnostic Eclairage Public nécessaires à la connaissance énergétique, patrimoniale, sécuritaire et environnementale du système d'éclairage public communal

Lot 1	DEP OUEST	Noctabene
Lot 2	DEP EST	Noctabene

3. MARCHÉ PRESTATIONS

Missions de diagnostics amiante et hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP) avant travaux

Lot unique	Batiscopie

Marché Travaux Et Maintenance (TEM)

Jusque fin 2022, Territoire d'Energie Gard-SMEG réalisait les travaux de renouvellement, d'extension et gestion de la maintenance uniquement pour les 21 communes issues du Syndicat Intercommunal de Pont Saint Esprit par le biais d'un marché transféré « maintenance ».

Au 1er janvier 2023, un marché lancé par TE Gard-SMEG permettait d'assurer la maintenance de ces 21 communes. Ce marché a été reconduit et poursuivi jusqu'au 31 décembre 2024.

Les travaux de renouvellement et d'extension sont gérés quant à eux par l'appel d'offre Infrastructure du TE-Gard.

En 2024, TE-Gard compte 113 communes en maitrise d'ouvrage travaux-rénovation, soit environ 20 000 points lumineux.

Pour 75 communes parmi les 113, TE Gard-SMEG exerce également la maintenance.

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

Publiée le 24 août, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi « Climat et résilience ») inclut plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique.

Territoire d'Énergie Gard porte une attention particulière à l'ensemble de ses marchés en intégrant pleinement les enjeux du développement durable dans ses procédures.
Ainsi, un critère de jugement dédié au développement durable est systématiquement pris en compte lors de l'analyse des offres.
Les titulaires de nos marchés sont tenus de limiter l'impact environnemental de leurs activités, notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de prévention des pollutions et de gestion des déchets, dans le respect des dispositions prévues par la loi Climat et Résilience.
Ces exigences traduisent l'engagement de Territoire d'Énergie Gard à promouvoir une commande publique responsable, conciliant performance économique, environnementale et sociale.

territoire d'énergie
GARD - SMEG
nîmes métropole
GUIGOU
18
HECTARE
LAND ROVER
PRODU
30

ROLAND CANAYER

Président de Territoire d'Energie Gard-SMEG de 2008 à 2024

Président de Territoire Énergie Gard-SMEG entre 2008 et 2024, Roland Canayer a incarné une gouvernance profondément humaine et résolument tournée vers l'intérêt collectif. S'il a assuré plusieurs fonctions tout au long de sa vie, Maire de Molières-Cavaillac, Vice-Président à la FNCCR, c'est dans son rôle de Président de TE Gard-SMEG que son engagement a le plus rayonné à l'échelle départementale.

Homme de dialogue et de consensus, il a su fédérer les élus gardois autour d'une vision claire : faire du SMEG un outil efficace, mutualiste et moderne au service de toutes les communes, des plus rurales aux plus urbaines. Sous son impulsion, le syndicat s'est transformé en véritable moteur de la transition énergétique : modernisation de l'éclairage public, soutien à la rénovation thermique des bâtiments communaux, déploiement de l'énergie photovoltaïque, développement de la mobilité électrique… Autant de projets concrets portés avec méthode et détermination.

Mais au-delà des réalisations, c'est sa manière de pwrésider qui a marqué : toujours à l'écoute, proche des territoires, respectueux du travail des agents. Il savait valoriser les compétences internes du SMEG, encourager l'innovation, tout en gardant une rigueur de gestion exemplaire.

Apprécié des élus pour sa capacité à rassembler et des agents pour sa bienveillance et sa clarté de cap, Roland Canayer laisse un héritage fort : celui d'un service public de l'énergie efficace, durable, et profondément humain.

territoire d'énergie
GARD - SMEG

4 Rue Bridaine
30 000 NIMES
Tél : 04.66.38.65.75
contact@territoireenergiegard.fr

LE SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE GARDOISE